



RCS : TROYES

Code greffe : 1001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00427

Numéro SIREN : 421 325 424

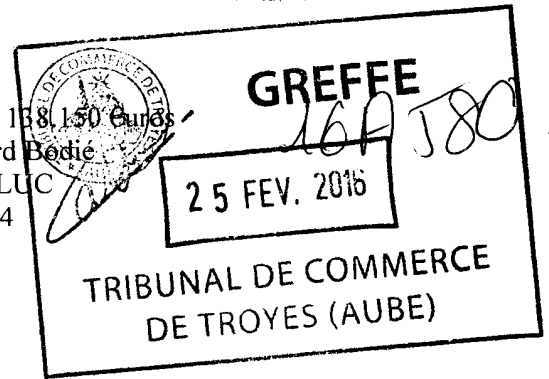
Nom ou dénomination : INTERCOMEX

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2016 sous le numéro de dépôt 580

983 427

INTERCOMEX

Société par actions simplifiée au capital de 138.150 Euros
Siège social : 2 bis rue Veuve Bénard Bodie
10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
RCS TROYES B 421 325 424



PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-trois novembre, à 9 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué en date du 6 novembre 2015.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents

La société ETC AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Éric THIERY préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 921 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'activité déclarée au registre du commerce et des sociétés,
- Modification du Président,
- Modification du Directeur Général
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a loop.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE Résolution - Modification de l'objet social déclaré au RCS

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2016, l'activité déclarée au registre du commerce et des sociétés en supprimant l'activité d'expertise comptable.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME Résolution - Modification du Président

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- INTERCOMEX INVESTISSEMENTS, 2 bis rue Veuve Bénard Bodié – 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC, représentée par Éric THIERY, Président pour une durée indéterminée

Dans le même temps, l'assemblée générale prend acte de la démission d'Éric THIERY de ses fonctions de Président.

La SAS INTERCOMEX INVESTISSEMENTS exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

La SAS INTERCOMEX INVESTISSEMENTS a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME Résolution - Modification du Directeur Général

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- ANOE, 12 rue de Nervaux la Cour aux Changeurs - 10150 CRENEY PRÈS TROYES, représentée par Yohan LOTH, gérant, pour une durée indéterminée

Dans le même temps, l'assemblée générale prend acte de la démission de Yohan LOTH de ses fonctions de directeur général.

La SARL ANOE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

La SARL ANOE a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

COPIE
CONFORME